Saint-Philippe

L'écho PHILE
Semer pour l'avenir

Admirez, sentez et vivez l'automne

Disponible à l'intérieur

SOMMAIRE

Vie municipale	p. 4
Urbanisme	p. 7
Service du génie	p. 8
Service de sécurité incendie	p. 10
Régie Intermunicipale de police Roussillon	p. 11

Cahier municipal

Automne 2016 • Vol. 26 • Nº 3
Services municipaux

LA MUNICIPALITÉ
à votre service!

HORAIRE DES DIFFÉRENTS SERVICES

Hôtel de Ville ..... ☏ **450 659-7701**
175, chemin Sanguinet, bureau 201, J0L 2K0
Lundi au jeudi ..... 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi ..... 8 h 15 à 12 h 15

Service de sécurité incendie
600, boul. Taschereau, La Prairie, J5R 1V1 ..... ☏ **450 444-6652**
Lundi ..... 8 h 30 à 12 h et 13 h à 17 h 30
Mardi au jeudi ..... 8 h 30 à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi ..... 8 h 30 à 12 h 15

Service de planification et de l'aménagement du territoire
175, chemin Sanguinet, bur. 201, J0L 2K0.. ☏ **450 659-7701 p. 227**
Lundi au jeudi ..... 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi ..... 8 h 15 à 12 h 15

Service du génie et des travaux publics
68, Montée Monette, J0L 2K0 ..... ☏ **450 659-0204 p. 321**
Lundi au jeudi ..... 7 h à 12 h et 13 h à 16 h 30
Vendredi ..... 7 h à 13 h

Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
2225, route Édouard-VII, J0L 2K0 ..... ☏ **450 659-7701 p. 258**
Lundi au jeudi ..... 8 h 15 à 12 h et 13 h à 17 h
Vendredi ..... 8 h 15 à 12 h 15

Bibliothèque Le Vaisseau d'Or
2223, route Édouard-VII, J0L 2K0 . ☏ **450 659-7701 p. 233, 234**
Mardi au jeudi ..... 13 h à 20 h
Samedi ..... 9 h à 13 h
Dimanche ..... 13 h à 20 h

AUTRES NUMÉROS UTILES

Régie Intermunicipale de Police Roussillon 450 638-0911
Contrôle des animaux 450 638-9698
MRC de Roussillon 450 638-1221
Collecte des ordures et matières recyclables 514 928-5227
Maison des jeunes Au Repère 450 659-0428
Commission scolaire des Grandes-Seigneuries 514 380-8899
Bureau de poste 450 659-3230
Centre hospitalier Anna-Laberge 450 699-2425
C.I.T. Roussillon 514 877-6003
TARSO 450 444-2555
Paroisse de la Nativité de la Sainte-Vierge 450 659-1133
C.L.S.C. Kateri 450 659-7661
Permis de brûlage et Service prévention incendie 450 659-4117
Ligne Info-Travaux de la Municipalité 450 659-0204, p.1

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

450 659-7701

Pour toute urgence : 911

SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Prenez note que les séances se tiendront à l'église au 2750, route Édouard-VII , à **19 h 30.**

Prochaines séances

Mardi, le 13 septembre 2016

Mardi, le 11 octobre 2016

Mardi, le 8 novembre 2016

FERMETURE DES BUREAUX

Les bureaux de l'hôtel de ville de la Municipalité seront fermés les :

Fête du Travail	5 septembre 2016
Fête de l'Action de grâces	10 octobre 2016

Site internet : www.municipalite.saint-philippe.qc.ca

FSC www.fsc.org MIXTE Papier issu de sources responsables FSC® C103436

GREENWORKS™

Ce document est imprimé par Communication Globale Pub Cité, sur un papier certifié FSC® provenant de sources responsables.

COORDINATION :
Nicole Benjamin

Le cahier municipal est distribué dans chaque résidence et commerce de Saint-Philippe et est tiré à 2650 exemplaires.

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ)

Mot de la **MAIRESSE**

Chères citoyennes,
Chers citoyens,

Nous voici au terme de la période estivale qui, je l'espère, a permis à chacun d'entre vous de prendre un peu de repos et de se retrouver en famille. Dans un premier temps, laissez-moi remercier tous les citoyens qui se sont sentis interpellés par notre planification stratégique, « Ensemble, planifions Saint-Philippe ». Vous avez été plus de 440 citoyens à répondre au sondage et plus de 150 à assister à la rencontre d'information du 20 juin dernier. C'est avec vous que nous désirons planifier le futur de notre municipalité, votre adhésion étant essentielle à la réussite de cette démarche. Soyez assurés (es) que notre seul objectif est : de créer les conditions optimales de succès afin de dynamiser l'économie saint-philippienne, de créer de la richesse et des emplois. Voilà ce à quoi nous allons travailler ensemble, collectivement.

Dans les prochains mois, de nouveaux développements résidentiels vont aussi permettre de requalifier certains secteurs de la municipalité. Saint-Philippe se développe et se prépare à vivre un essor important qui démontre bien son dynamisme et son positionnement stratégique.

Dans un autre ordre d'idées, la fin des vacances marque l'heure de la rentrée scolaire. J'invite tous les automobilistes à user de prudence sur nos routes et particulièrement dans la zone scolaire. Avec la construction de la nouvelle école, un corridor scolaire devrait être aménagé pour la rentrée, ceci dit, le meilleur gage de sécurité demeure encore une conduite responsable.

Qui dit, retour à l'école, dit également reprise des activités culturelles et sportives. Je vous invite à consulter la programmation automnale en souhaitant que vous serez nombreux à vous inscrire.

D'autre part, je tiens à remercier tous ceux et celles qui ont redoublé d'efforts pour embellir leur propriété. Plusieurs finalistes sont en lice et nous connaîtrons les gagnants lors du dévoilement, le 22 septembre prochain. J'aimerais également souligner l'excellent travail accompli par de nos étudiants au cours de l'été dans les différents services municipaux.

En terminant, il ne me reste qu'à vous souhaiter une bonne rentrée!

Lise Martin,
mairesse

BIENVENUE AUX NOUVEAUX RÉSIDENTS

C'est avec un extrême plaisir que le conseil municipal souhaite la bienvenue à tous les nouveaux résidents. Merci d'avoir choisi Saint-Philippe!

VOTRE CONSEIL municipal

Manon-Josée D'AUTEUIL
Conseillère district nº 1

Jocelyn BOUILLON
Conseiller district nº 2

Vincent LANTEIGNE
Conseiller district nº 3

Johanne BEAULAC
Conseillère district nº 4

Sylvie MESSIER
Conseillère district nº 5

Denis MAYRAND
Conseiller district nº 6

J'AIME BOUGER, M'AMUSER ET RESPIRER SANS FUMÉE

La Loi concernant la lutte contre le tabagisme est entrée en vigueur. Depuis le 26 mai dernier, conformément à la loi provinciale renforçant la lutte contre le tabagisme, il est désormais interdit de fumer et de vapoter près des aires de jeux extérieures, des terrains sportifs, des zones réservées aux spectateurs, de la piscine et du parc à planches à roulettes. Cette interdiction s'étend non seulement à l'aire elle-même, mais aussi à une distance de 9 mètres autour de celle-ci. Les municipalités ont l'obligation de mettre en œuvre les mesures nécessaires pour faire respecter la Loi.

Pour plus d'information, visitez le site web du ministère de la Santé.

SYSTÈME DE GESTION DES REQUÊTES

Les citoyens peuvent déposer une demande (requête et plainte) à la Municipalité en utilisant un ou l'autre des moyens suivants :

- **Téléphone :** 450 659-7701, poste 227
- **Courrier :** Service du greffe et des affaires juridiques
  175, chemin Sanguinet, bureau 201
  Saint-Philippe, Québec J0L 2K0

Madame Martin, madame Denise Bouffard, et l'Honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec

MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR DU QUÉBEC POUR LES AÎNÉS

Le 15 mai dernier, à Granby, madame Denise Bouffard a été honorée de la Médaille du Lieutenant-gouverneur du Québec pour les aînés. Cette très haute distinction lui a été remise par l'honorable J. Michel Doyon, 29e Lieutenant-gouverneur du Québec, en reconnaissance de son engagement bénévole consacré au mieux-être de sa communauté. Madame Bouffard a fait carrière comme enseignante. Sa passion pour l'enseignement et son amour des livres l'on amené à s'impliquer à la bibliothèque.

En plus, de son implication à la bibliothèque municipale, madame Bouffard agit comme bénévole auprès du Centre de bénévolat de la Rive-Sud au service de « la popote roulante » où elle voit à la livraison de repas auprès des personnes âgées.

Cet engagement personnel n'a jamais diminué et s'est traduit par un développement personnel extraordinaire. Selon madame Bouffard, le bénévolat apporte beaucoup à celui qui partage son temps, ses talents et sa passion.

ENSEMBLE, PLANIFIONS SAINT-PHILIPPE!

C'est sous le thème, Ensemble, planifions Saint-Philippe! que s'est déroulé le processus de la toute première planification stratégique à laquelle la population a pu s'exprimer par le biais d'un sondage.

Le conseil municipal et l'administration ont présenté les résultats de cette consultation lors de la soirée d'information du 20 juin dernier. Plus de 150 personnes ont assisté à cette rencontre. Ce moment privilégié a donc créé une excellente opportunité pour le Conseil de faire le point sur la situation actuelle et d'envisager le futur de la Municipalité en regard des défis qui se posent.

Les commentaires recueillis à partir de ce sondage ont permis, entre autres, d'établir un premier diagnostic et d'identifier cinq priorités d'intervention qui feront partie intégrante d'un Plan directeur, les voici :

- S'assurer d'une saine gestion financière;
- Développer la notoriété et l'image de la municipalité;
- Soutenir le développement du secteur agricole;
- Maintenir et améliorer les infrastructures;
- Offrir des services municipaux de qualité.

Le travail n'est pas terminé, dans les prochaines semaines nous devrons entreprendre les prochaines étapes pour la mise en place d'un plan d'action. À surveiller.

Madame Martin et Madame Stéphanie Milhomme

Dans le cadre de l'élaboration de son plan stratégique pour les trois prochaines années, la Municipalité a réalisé un sondage. Tous les répondants couraient la chance de gagner une tablette Samsung Galaxy Tab A. L'heureuse gagnante du sondage est madame Stéphanie Milhomme. Félicitations!

TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT ET D'AMÉNAGEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE

Madame Lise Martin accompagnée de monsieur Richard Merlini, député de La Prairie, ont procédé à la première pelletée marquant le début des travaux d'agrandissement et d'aménagement du centre communautaire. Le projet consiste à réorganiser et agrandir le bâtiment existant de plus de 5 300 pieds carrés situé au 2225, route Édouard-VII. Cet agrandissement permettra d'offrir aux citoyens de Saint-Philippe des locaux polyvalents et bonifier ainsi la diversité et la qualité des services offerts.

Soulignons, qu'en vertu du volet Réfection et construction des infrastructures municipales (RECIM), la Municipalité a bénéficié d'une subvention de 1 969 175$. Madame Martin a profité de l'occasion pour remercier le Gouvernement du Québec pour leur soutien financier. « Sans cette aide financière ce projet n'aurait pas pu voir le jour. » a tenu à souligner madame Martin, mairesse.

Gracieuseté de TC Media – David Perven

Madame Martin et Monsieur Merlini

TOUR CIBC Charles-Bruneau

LE TOUR CIBC CHARLES-BRUNEAU S'ARRÊTE À SAINT-PHILIPPE

Le 8 juillet dernier, dans le cadre de la 21e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau, près de 200 cyclistes se sont arrêtés au parc Gérard-Laframboise.

Madame Lise Martin, accompagnée des enfants du camp de jour, étaient sur les lieux pour accueillir et encourager les cyclistes. Rappelons, que ce tour cycliste est organisé annuellement dans le but d'amasser des fonds pour soutenir la recherche et les projets dédiés à l'oncologie pédiatrique dans l'espoir de mettre fin au cancer.

Cette randonnée à vélo, totalisant plus de 1 600 km, a sillonné plusieurs régions du Québec, du 5 au 8 juillet. Plus de 3 000 000$ ont été amassés!

Pour faire un don en ligne consultez le : tourcibc.charlesbruneau.qc.ca

URBANISME

ABRIS TEMPORAIRES

L'installation des abris temporaires pour les voitures est **autorisée du 15 octobre au 30 avril.** Ces abris d'hiver ne doivent servir qu'à la protection contre les intempéries et leur utilisation à des fins d'entreposage est interdite. Ils doivent être dans l'aire de stationnement ou dans son allée d'accès.

Ils doivent être situés à une distance de :

- 0,6 mètre de toute ligne de terrain;
- 2 mètres d'un trottoir ou 3,5 mètres de la bordure de pavage d'une voie de circulation, s'il n'y a pas de trottoir;
- 1,5 mètre d'une borne-fontaine.

Ils doivent respecter une hauteur maximale hors-tout de 3 mètres, mesurée à partir du niveau du sol adjacent. La superficie maximale autorisée est fixée à 30 mètres carrés. Prévoyez un triangle de visibilité exempt de tout obstacle si vous êtes situé à une intersection.

Pour tout renseignement supplémentaire, communiquez avec le Service de planification et d'aménagement du territoire au **450 659-7701, poste 227.**

REMISAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS

Le remisage d'un seul véhicule récréatif, tel que roulottes, tentes-roulottes, remorques, bateaux, motoneiges ou motorisés, est autorisé sur un terrain en cour avant secondaire, latérale ou arrière, du 15 octobre au 30 avril. Le remisage en cour arrière ou latérale doit être à un (1) mètre des lignes de propriété. En aucun cas les équipements récréatifs ne peuvent empiéter ou être stationnés dans l'emprise de la rue.

L'occupant du bâtiment principal doit être le propriétaire de l'équipement récréatif. Tout véhicule récréatif remisé doit respecter une hauteur maximale de 3,5 mètres et ne peut, en aucun temps, servir de logement.

COMMENT AJUSTER LE NIVEAU DU SOL AU PIED D'UN ARBRE

Lorsqu'on nivelle un terrain, il est souvent nécessaire d'ajuster le niveau du sol autour des arbres. On ne peut procéder au nivellement sans prendre certaines précautions pour protéger les racines.

Les racines nutritives de la plupart des arbres se situent près de la surface du sol. Si l'on ajoute de la terre pour remblayer le terrain, elles risquent de mourir par manque d'oxygène. Par contre, si l'on creuse, elles peuvent être exposées à l'air ou abîmées par les travaux, ce qui entraîne parfois la perte de l'arbre.

Lorsqu'on creuse le terrain, il faut donc laisser autour de l'arbre une zone surélevée, pour que les racines puissent s'y développer.

Par ailleurs, si l'on rehausse le terrain, on peut assurer aux racines une alimentation en oxygène en laissant un creux autour du tronc, comme l'illustre les dessins ci-dessous. (source : Les beaux jardins)

Si vous abaissez le niveau du terrain, laissez le sol.à son niveau initial autour du tronc, dans un rayon égal à la moitié de celui du feuillage. Pendant une saison ou deux arrosez et engraissez les nouvelles racines.

Si vous rehaussez le terrain, laissez un creux autour du tronc, dans un rayon de 4 à 6 pieds. Pour oxygéner les racines, entassez des pierres contre le muret. Faites des trous vis-à-vis des extrémités des branches

SERVICE DU GÉNIE
et des travaux publics

DISTRIBUTION DE PAILLIS

En tant que résident de Saint-Philippe vous pouvez vous procurer gratuitement du paillis (copeaux de bois) au garage municipal. Ce paillis est le résultat du déchiquetage des branches.

Une bonne façon de revaloriser!

Vous devez apporter vos contenants (ex. poubelle d'extérieur) ou sacs.

Renseignements : 450 659-0204

Les encombrants et les ordures ménagères doivent être déposés le matin de la collecte avant 7h. Déposer ses ordures plusieurs jours avant la collecte constitue une nuisance.

ENCOMBRANTS

Les encombrants seront ramassés à côté du bac roulant, à chaque semaine.

Il s'agit d'objets volumineux d'origine domestique qui, en raison de leur dimension ou de leur nature non compressible, ne peuvent rentrer dans le bac. La taille et le poids des encombrants doivent permettre qu'ils puissent être manipulés par deux personnes, sans équipement mécanique et ne doit pas excéder une longueur de 2 mètres (ex. : matelas, meubles, électroménagers).

MATIÈRES ACCEPTÉES ET PROHIBÉES

MATIÈRES	NON-ACCEPTÉES	ACCEPTÉES SANS FRAIS	ACCEPTÉES AVEC FRAIS*
Asphalte	X		
Batteries d'auto & piles diverses		X	
Béton			X
Bonbonnes de propane		X	
Branches		X	
Troncs d'arbre, souches			X
Carton		X	
Huiles et graisses de cuisson		X	
Matériaux secs de construction			X
Matériel électronique		X	
Métal		X	
Pneus		X	
Peintures, teintures, vernis		X	
Résidus domestiques dangereux tels que pesticides, chlore	X		
Terre, sable de piscine, tourbe, gravier, pierres, débris végétaux	X		
Tapis	X		
Meuble, matelas, frigidaire, cuisinière, laveuse, sécheuse et micro-onde	X		

* Frais exigibles : coffre de voiture 10 $, remorque un essieu 15 $ et une remorque deux essieux 20 $.

SERVICE DU GÉNIE
et des travaux publics

VANNE D'ENTRÉE D'EAU (BONHOMME À EAU, BOÎTE DE SERVICE)

Les résidences desservies par les réseaux d'aqueduc et d'égouts municipaux le sont par le biais de conduites de raccordement. Généralement situé en façade, se retrouve un tuyau, la vanne d'entrée d'eau, surnommée bonhomme à eau ou boîte de service. Une pastille de métal d'environ 10cm de diamètre située au niveau du sol en permet la localisation et la manipulation.

Si vous planifiez des travaux de terrassement, de pavage ou de plomberie, communiquez avec le Service du génie et des travaux publics pour procéder à la localisation, à la levée ou à la descente du « bonhomme à eau ». La Municipalité ajustera la hauteur de votre boîte. Il est important que le « bonhomme à eau » demeure accessible. **Seul l'employé municipal est autorisé à manipuler la vanne d'entrée d'eau.**

Ce service est offert gratuitement.

Renseignements 450 659-7701 poste 321

DEUX COLLECTES DE BRANCHES 12 SEPTEMBRE ET 10 OCTOBRE

Deux collectes de branches auront lieu cet automne, le 12 septembre et le 10 octobre.

Déposez vos branches en face de votre propriété en prenant soin d'orienter les troncs du côté de la rue. **Les branches dont le diamètre excède 15 cm (6 po), les racines et les souches ne sont pas acceptées.** La municipalité rappelle également que les branches ne sont plus ramassées lors de la collecte des déchets.

Ce service est gratuit. Ceci dit, des frais pourront être exigés pour les retardataires et si l'amoncellement de branches est trop important et dépasse 30 minutes de travail.

POSEZ UN GESTE SIGNIFICATIF POUR L'ENVIRONNEMENT! GRAND NETTOYAGE DES BERGES DE LA RIVIÈRE SAINT-JACQUES

Grands et petits sont invités à participer au grand nettoyage annuel des berges de la rivière Saint-Jacques, samedi, le 10 septembre prochain. Le départ se fera à 8 h devant l'église située au 2750, route Édouard-VII.

En prenant part à cette corvée de nettoyage, les participants passent du bon temps en plein air, rencontrent d'autres résidents qui, comme eux ont à cœur leur milieu et posent un geste significatif pour l'environnement. Au fil des ans, ce sont des dizaines de tonnes de déchets qui ont été amassés, tels que pneus, débris de construction, sacs d'ordures, etc... L'année dernière, une soixantaine de bénévoles ont participé à cette journée. C'est une activité pour toute la famille!

Des gants et des sacs seront fournis. Inscription : 450 659-0204 poste 321.

service de SÉCURITÉ INCENDIE

JOURNÉE PORTES OUVERTES À LA CASERNE DES POMPIERS

Le samedi 15 octobre prochain, entre 8 h et 16 h, le Service de sécurité incendie de Saint-Philippe / Saint-Mathieu invite toute la population à visiter la caserne située au 2700, route Édouard-VII à Saint-Philippe.

Cette journée permettra aux citoyens de se familiariser avec le métier de pompier, de manipuler de l'équipement, de voir les camions, d'obtenir de précieux conseils de prévention et de participer à plusieurs autres activités. Bienvenue à tous!

SÉANCES D'ENTRAINEMENT

Des séances d'entrainement portant sur la stabilisation et la décarcération ont eu lieu au cours des mois de mai et juin derniers. Le Service de sécurité incendie Saint-Philippe/ Saint-Mathieu tient à exprimer ses remerciements à GC Auto Parts pour leur soutien.

Les véhicules dont nous avons fait usage pendant ces séances ont grandement contribué au développement de nouvelles techniques de travail avec les équipements de désincarcération et de stabilisation que nous utilisons en cas d'intervention sur un accident de la route, et cela, tout en étant dans un environnement sécuritaire.

PRÉVENTION DES VOLS DANS LES VÉHICULES

Les policiers de la Régie intermunicipale de police Roussillon demandent la collaboration de la population afin de prévenir la recrudescence de vols dans les véhicules sur son territoire.

Annuellement, les statistiques de criminalité démontrent une augmentation des vols dans les véhicules pendant l'été. Les vols surviennent majoritairement dans les entrées privées des résidences et dans les stationnements commerciaux. Les objets volés sont principalement de l'argent, des objets de valeurs et/ou électroniques, tels que cellulaire, portable, GPS, tablette, etc.

Une particularité observée par les policiers est l'absence de dommages causés au véhicule. Dans la majorité des cas, une portière n'avait pas été verrouillée. La façon d'opérer est souvent la même. Le voleur passe d'une propriété à l'autre pendant la nuit en sondant les portières des véhicules ou en plein jour dans les stationnements commerciaux.

Afin de prévenir les vols dans votre véhicule, il est conseillé de :

- Ne laisser aucun objet de valeur à la vue ou dans votre véhicule;
- Verrouiller vos portières;
- Fermer les fenêtres.

N'hésitez pas à signaler aux policiers la présence d'individus suspects rôdant sur une propriété privée en composant le 911.

MÉFIEZ-VOUS DES RÉCENTS APPELS FRAUDULEUX

La Régie intermunicipale de police Roussillon a remarqué une augmentation du nombre d'appels téléphoniques qui laissent croire qu'ils proviennent de l'Agence de revenu du Canada, alors que c'est faux. La régie demande donc aux citoyens de s'en méfier : ce sont en fait des arnaques qui pourraient entraîner un vol d'identité et d'argent.

Certains de ces récents appels ont recours à des menaces, à un ton agressif ou à de fortes pressions pour effrayer les citoyens et les pousser à payer une dette fictive au Ministère du revenu. La victime reçoit un appel de quelqu'un prétendant travailler pour l'Agence du revenu l'informant qu'elle doit de l'impôt. Le fraudeur exige un paiement immédiat par carte de crédit et convainc la victime d'effectuer le paiement. Il lui demande ensuite de rappeler immédiatement avec les renseignements nécessaires. Les victimes sont souvent menacées de poursuite, d'emprisonnement ou de déportation.

Si vous recevez un tel appel, raccrochez et avisez le service de police.

Ce genre d'appel ne vient pas de l'Agence du revenu. Cette dernière utilise de stricts processus pour protéger les renseignements personnels lorsqu'elle téléphone à un contribuable.

Pour savoir si vous faites face à une arnaque, sachez que l'Agence du revenu :

- Ne demande jamais de payer avec une carte de crédit prépayée;
- Ne demande jamais de renseignements sur les passeports, les cartes santé ou les permis de conduire;
- Ne transmet jamais des renseignements personnels à une autre personne sans l'autorisation du contribuable;
- Ne laisse jamais de messages contenant des renseignements personnels sur un répondeur ou ne demande jamais aux contribuables de laisser un message contenant leurs renseignements personnels sur un répondeur.

En cas de doute, posez-vous les questions suivantes :

- L'Agence du revenu a-t-elle une raison de m'appeler? Ai-je un solde d'impôt à payer?
- Me demande t-on de fournir des renseignements que je ne donnerais pas habituellement dans ma déclaration de revenus?
- Me demande t-on de fournir des renseignements que l'Agence du revenu détient déjà dans ses dossiers?
- Comment le demandeur a-t-il obtenu mon adresse courriel ou mon numéro de téléphone?
- Est-ce que je sais avec certitude qui me demande ces renseignements?

L'Agence du revenu a mis en place de fermes mesures pour protéger les renseignements personnels des contribuables. La confiance des particuliers et des entreprises envers elle est la pierre angulaire du régime fiscal Canadien. Pour en savoir plus sur la sécurité des renseignements personnels et pour voir des exemples de communications frauduleuses, allez à : www.arc.gc.ca/securite.

Centre antifraude du Canada

Si vous voulez en savoir plus sur les fraudes ou signaler du télémarketing trompeur, communiquez avec le centre antifraude du Canada à : www.antifraudcentre-centreantifraude.ca ou téléphonez au 1 888-495-8501. Si vous croyez avoir été victime d'une fraude et avez involontairement fourni des renseignements personnels ou financiers, communiquez avec votre service de police au 450 638-0911. Il est aussi possible de transmettre des informations de façon confidentielle via l'organisme Échec au crime au 1 800 711-1800 ou en effectuant un signalement en ligne à echecaucrime.com.

MRC DE ROUSSILLON

À COMPTER DU 5 SEPTEMBRE 2016

NOUVELLE MESURE POUR LA COLLECTE DES DÉCHETS

CONTENANT ACCEPTÉ

Le bac roulant avec prise européenne sera **le seul contenant accepté** lors de la collecte des déchets. **Le volume des matières admissibles sera limité au contenu du bac roulant.** Certains encombrants seront toutefois encore ramassés à côté du bac roulant.

Comment choisir un bac conforme ?

- Bac roulant avec prise européenne (rebord d'ancrage renforcé avec trois bandes-supports à l'avant)
- Couleurs **ACCEPTÉES** : noir, gris ou vert

- Couleurs **INTERDITES,** car elles sont réservées aux autres collectes : bleu (recyclage) ou brun (matières organiques)

Vous pourrez continuer à utiliser votre bac muni d'une prise européenne, si celui-ci est en bon état et qu'il n'est pas bleu ou brun.

Autres caractéristiques pour faire un bon choix :

- roues de 20 cm minimum (plus elles sont grosses, plus le bac sera stable);
- résistance thermique de -40°C à 40°C;
- protection aux rayons UV;
- garantie minimum de 5 ans;
- le vendeur dispose de pièces de rechange.

Où se procurer un bac ?

Ni la Ville, ni la MRC de Roussillon ne fournit de bac pour les déchets. Si vous n'avez pas de bac roulant conforme, vous devrez vous le procurer auprès du détaillant de votre choix (voir la liste disponible au : mrcroussillon.qc.ca).

LA PRISE EUROPÉENNE EST ESSENTIELLE POUR LA LEVÉE MÉCANIQUE DU BAC